

ASSEMBLÉE NATIONALE5 mai 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 289

présenté par
M. Gernigon

ARTICLE 20 QUATER

À la fin de l'avant-dernière phrase, supprimer le mot :

« désigné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.